

CQCH

CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES COOPÉRATIVES D'HABITATION



L'ASSURANCE DES coopératives d'habitation

ASSURTOIT

Avec **ASSURTOIT**,
Vous obtenez beaucoup plus
qu'une simple police d'assurance!

Si ce programme vous intéresse, pour toute question concernant votre police ou pour demander des modifications, n'hésitez pas à communiquer avec le responsable du dossier CQCH chez EgR au 1-800-463-2830 et en spécifiant le programme **ASSURTOIT**.

- > Joindre la facturation :
1-800-667-9386, poste 226 ou info@cqch.qc.ca
- > Effectuer une réclamation en cas de sinistre :
1-855-978-CQCH (2724)
- > Bénéficier du service d'assistance juridique :
1-877-845-5369

*Note : Ce dépliant est offert à titre informatif seulement.
Ce produit peut être modifié sans préavis et certaines conditions,
exclusions et limitations s'y appliquent.*

ASSURTOIT est offert par :



En 2015, EssOR Assurances et ses partenaires
Pratte Morrissette et Assurance ont créé EgR.

En collaboration avec :



ASSURTOIT est offert par :



En 2015, EssOR Assurances et ses partenaires
Pratte Morrissette et Assurance ont créé EgR.

En collaboration avec :





Assurez votre coopérative contre les imprévus.

ASSURTOIT est un programme d'assurance exclusif qui répond parfaitement aux besoins spécifiques des coopératives d'habitation. Administré et géré par la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) et ses fédérations depuis 1989, **ASSURTOIT** a pour but de permettre aux membres de bénéficier d'une protection qui leur convient et de soutenir le développement durable des coopératives, tout en réduisant les frais liés à l'assurance.

Divers représentants des fédérations membres de la CQCH participent au Comité sur les regroupements d'achats visant à améliorer constamment les protections offertes et répondre à vos besoins.

Des partenaires sur lesquels vous pouvez compter

ASSURTOIT est offert par La Souveraine, Compagnie d'assurance générale, fondée en 1953. Cette entreprise partage les valeurs et principes du mouvement coopératif puisqu'elle appartient au Groupe Co-operators limitée qui est lui-même la propriété de plusieurs coopératives du pays, dont la Fédération de l'habitation coopérative du Canada. La solidité financière et la réputation de La Souveraine en font un partenaire de choix grâce à la qualité et la disponibilité de son personnel, ainsi que la rapidité de traitement des dossiers.

ASSURTOIT compte sur l'expertise des professionnels d'EgR, l'une des plus importantes firmes de courtage au Québec. Le programme **ASSURTOIT** existe depuis plus de 14 ans.

Êtes-vous admissible à ASSURTOIT?

Pour profiter des nombreux privilèges d'**ASSURTOIT**, il vous suffit d'être membre de votre fédération ou de la CQCH. L'adhésion à votre fédération ou à la CQCH vous offre de nombreux avantages additionnels! Visitez le site Web www.cooperativehabitation.coop pour obtenir tous les détails.

ASSURTOIT vous offre de nombreuses protections exclusives, conçues sur mesure pour votre coopérative d'habitation :

- > Assurance de votre bâtiment et biens meubles de toute description
- > Assurance bris de machines
- > Garantie des refoulements d'égouts, inondation et tremblement de terre
- > Le montant d'indemnisation pour la perte de revenus (loyers) en cas de sinistre est déterminé sur la base de la perte réelle subie. Ceci vous permet d'éviter toute perte financière de revenus locatifs si un sinistre survient.
- > Assurance contre les détournements, la disparition et la destruction d'argent, valeurs et autres biens
- > Garantie de la responsabilité civile générale
- > Garantie de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants
- > Assurance accident
- > Couverture pour la distribution de médicaments par des non-professionnels
- > Assurance de la responsabilité professionnelle pour les résidences de personnes âgées
- > Assurance de la responsabilité civile pour inconduite sexuelle
- > Assurance contre les erreurs et omissions
- > Plusieurs autres protections sont également disponibles sur demande

Des réponses à vos questions d'ordre juridique

Avec **ASSURTOIT**, vous avez accès à un service téléphonique d'assistance juridique, sans frais supplémentaires. Un avocat d'expérience pouvant répondre à vos questions est accessible en un seul coup de fil.